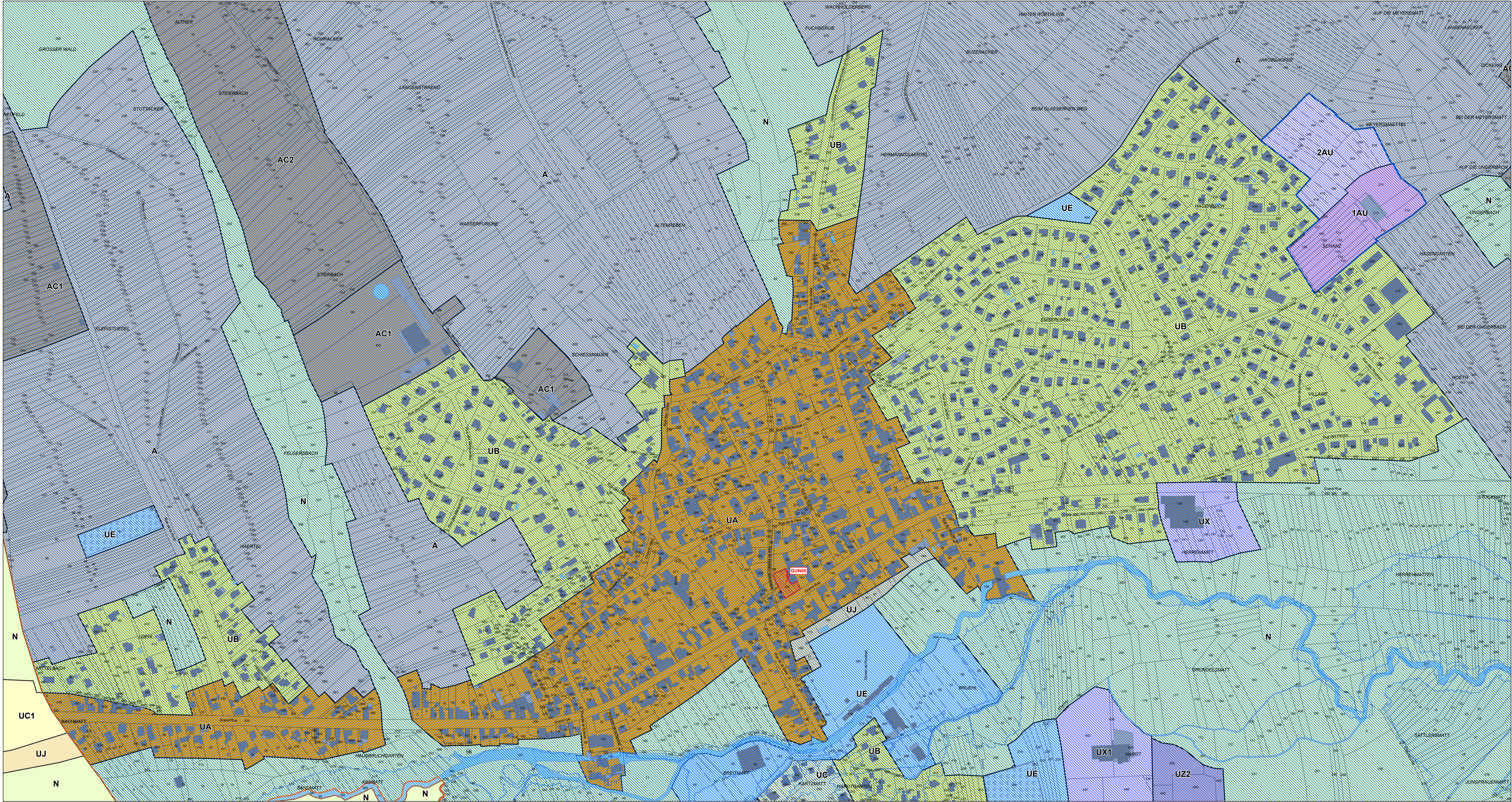
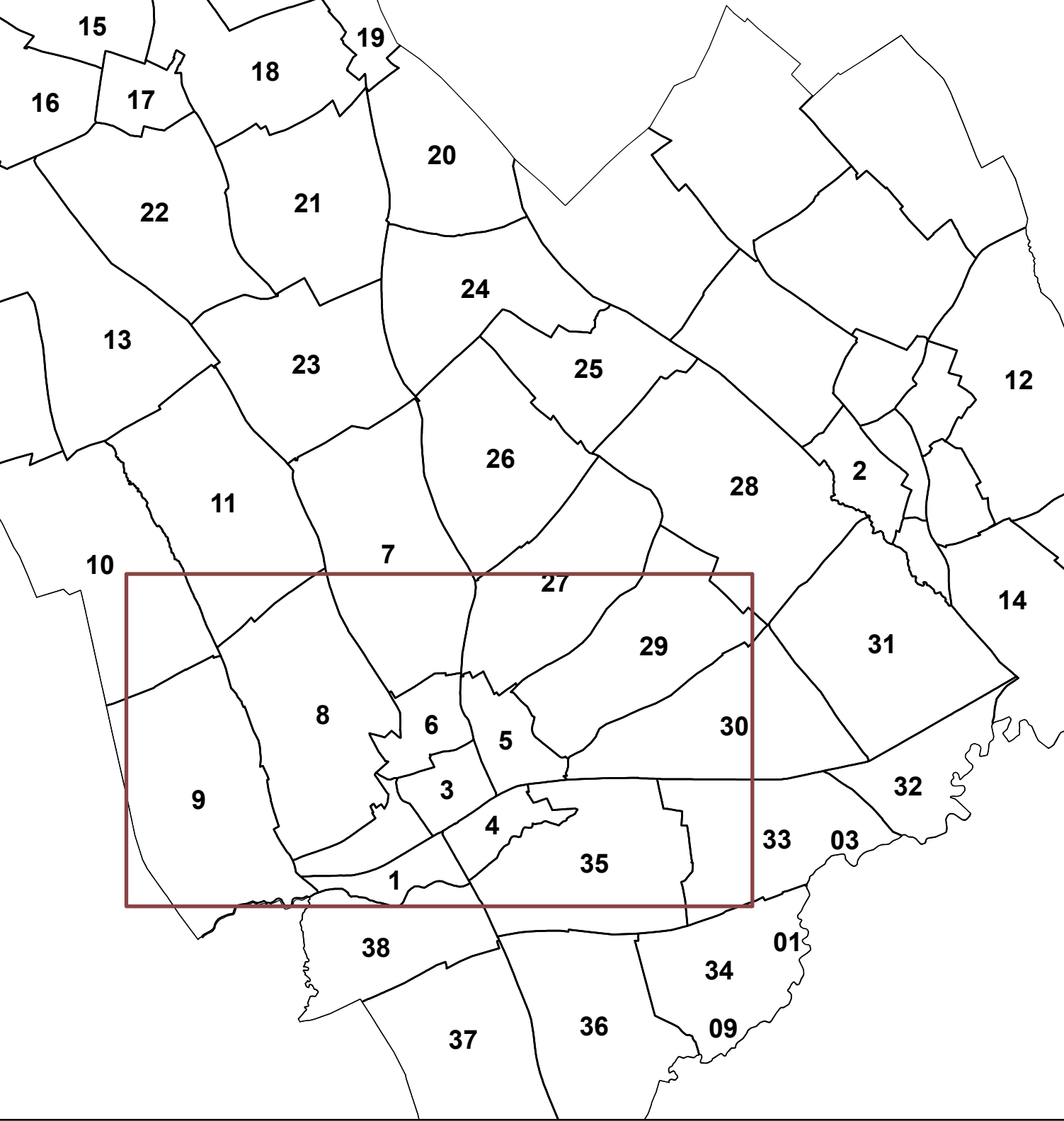




Localisation des sections cadastrales :



	Limite de commune
	limite de zone
	aléas inondation liés aux crues de la Moder
	éléments remarquables du paysage (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
	secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
	emplacement réservé

NUMERO	VOCACTION	BENEFICIAIRE
GUN02	Bassin de rétention	Commune
GUN03	Aménagement d'un dépôt	CD67
GUN04	Aménagement d'une liaison douce	Commune
GUN05	Création d'un parking	Commune

maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

Secteur de GUNDERSHOFFEN - EST

Planche 3-4

PLUI APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2021

MODIFICATION N°2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 18/05/2026

A Niederbronn-les-Bains, le 19/05/2026
M. Patrice Hilt, le Président.